



RAPPORT FINANCIER ANNUEL
2015

SOMMAIRE

I.	Rapport de gestion sur les comptes au 31 décembre 2015	3
II.	Comptes sociaux (Normes françaises) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015	18
III.	États financiers (Normes IFRS) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015	40
IV.	Rapport du commissaire aux comptes	61
V.	Honoraires du commissaire aux comptes	67
VI.	Attestation des responsables	69



**Rapport de gestion
2015**

EURO RESSOURCES S.A.

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2015

SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Au 31 décembre 2015, EURO Ressources S.A. ("EURO" ou la "Société"), au capital de 624.912,81 euros, ne contrôle aucune société. Conformément à la réglementation française, seuls les comptes sociaux de la Société seront soumis au vote des actionnaires.

Cependant, compte tenu de la réglementation canadienne, la Société ayant été cotée à la Bourse de Toronto jusqu'au 17 juillet 2009 et ayant encore un certain nombre d'actionnaires canadiens, elle doit à ce titre pour les besoins canadiens continuer à publier au Canada des comptes conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS »). Afin de respecter le principe de l'équivalence d'information prévu dans le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), la Société a donc établi des comptes IFRS qui feront partie du rapport financier annuel, mais qui ne seront pas soumis à l'approbation des actionnaires de la Société.

En 2015, les actions de la Société étaient cotées sur le compartiment C d'Euronext Paris sous le symbole "EUR". Elles ont été transférées du compartiment C vers le compartiment B en janvier 2016.

PRISES DE PARTICIPATION

EURO n'a pris aucune participation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

APERÇU D'EURO

EURO perçoit des redevances et possède des intérêts similaires dans des mines d'or en exploitation. Elle possède un droit de redevance de 10 % sur la production de la mine d'or Rosebel, au Suriname, exploitée par IAMGOLD Corporation ("IAMGOLD").

Le 17 décembre 2015, IAMGOLD a annoncé la clôture de son offre publique d'achat simplifiée (l'« OPAS ») visant les actions d'EURO lancée le 16 novembre 2015. L'OPAS visait à acquérir la totalité des actions ordinaires en circulation d'EURO qu'IAMGOLD ne détenait pas déjà, directement ou indirectement, pour un prix unitaire de 2,84 € l'action. À la suite de la clôture de l'OPAS, IAMGOLD détient maintenant, directement et indirectement, un total de 56.058.191 actions ordinaires d'EURO, représentant 89,71% des actions ordinaires émises et en circulation d'EURO comparativement à 86,0% au 31 décembre 2014.

REDEVANCE ROSEBEL

La redevance Rosebel payée par IAMGOLD qui porte sur la première tranche de 7 millions d'onces d'or produite par la mine, est calculée en fonction de la production d'or de la mine Rosebel et du cours de l'or (« *London PM fixing price* »). La redevance est calculée sur la base de 10% du cours de l'or supérieur à 300 dollars U.S. par once pour les minerais tendres et transitionnels, et supérieur à 350 dollars U.S. par once pour les minerais de roche dure et, dans chaque cas, déduction faite d'une redevance fixe de 2% de la production versée en nature au Gouvernement du Suriname.

Au 31 décembre 2015, Rosebel avait produit depuis son entrée en production 4,1 millions d'onces d'or, en vertu du contrat de redevances avec IAMGOLD, et il reste environ 2,9 millions d'onces d'or à extraire en vertu de ce contrat.

Des informations supplémentaires sur le mode de calcul des ressources minières peuvent être obtenues sur le site internet d'IAMGOLD dont l'adresse est www.iamgold.com.

RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le présent rapport de gestion, arrêté au 19 février 2016, doit être lu conjointement avec, et est relatif, aux états financiers sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et à leurs annexes. Les états financiers sont exprimés en euros.

COMMENTAIRES SUR LES DONNÉES CHIFFRÉES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Règles comptables

La Société ne détenant aucune participation au 31 décembre 2015 et ne devant pas en conséquence présenter à ses actionnaires des comptes établis selon les IFRS, les états financiers au 31 décembre 2015 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général (règlement de l'ANC n° 2014-03) approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et publié au Journal Officiel le 15 octobre 2014.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été établis selon le principe des coûts historiques.

Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2015 s'élevait à 26.521.097 euros (21.897.798 euros au 31 décembre 2014). Au 31 décembre 2015, les fonds propres étaient positifs de 26.299.077 euros contre des capitaux propres positifs de 21.604.101 euros au 31 décembre 2014.

Résultat

Les comptes annuels d'EURO font apparaître un bénéfice net de 14.068.668 euros en 2015 contre 15.183.231 euros en 2014. Ce bénéfice net inclut un résultat financier positif de 984.537 euros en 2015 contre un résultat financier positif en 2014 de 1.540.146 euros. Cet écart de 555.609 euros s'explique principalement par la variation du taux de change (cours moyen sur l'exercice 2015 : 1,1136 dollar U.S./€ et sur l'exercice 2014 : 1,3348 dollar U.S./€), et par la reprise sur provision de 295.850 euros comptabilisée en 2014.

Comparaison des exercices 2015 et 2014

EURO a enregistré des produits d'exploitation de 22.779.934 euros au titre de 2015, soit une baisse de 6% par rapport aux 24.221.135 euros enregistrés en 2014. Ce chiffre d'affaires provient essentiellement de la redevance de la mine Rosebel (22.406.390 euros contre 23.866.668 en 2014). Cette baisse du chiffre d'affaires s'explique par la production d'or inférieure de 301.813 onces en 2015 comparativement à 342.057 onces d'or en 2014 (2,7 millions d'euros), et la baisse du cours moyen de l'or de 1.162 dollars U.S. l'once en 2015 comparativement à 1.266 dollars U.S. l'once d'or en 2014 (2,3 millions d'euros), partiellement contrebalancée par la devise euro qui s'est affaiblie (3,6 millions d'euros).

Les charges d'exploitation hors dotations aux amortissements et dépréciations se sont élevées en 2015 à 1.208.409 euros, et étaient semblables à celles de 2014.

Les dotations aux amortissements étaient de 454.613 euros en 2015 contre 489.805 euros en 2014 principalement dû à la production aurifère moindre de la mine Rosebel.

EURO a comptabilisé au titre de l'année 2015 une charge d'impôt sur les bénéfices de 8.017.280 euros à comparer avec un montant 8.905.719 euros au titre de l'année 2014. Cette baisse est principalement due à la réduction des revenus de redevance de 2015 par rapport à ceux de 2014, ainsi qu'au moindre impact fiscal lié au dividende inférieur de 2015.

LIQUIDITÉ ET FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2015, le montant des disponibilités et des valeurs mobilières de placement s'élevait à 7.527.053 euros (31 décembre 2014 : 1.114.362 euros). Cette capacité d'autofinancement est suffisante pour financer les besoins opérationnels courants de la Société.

La Société place sa trésorerie excédentaire dans des investissements à court terme, conformément à sa stratégie d'investissement à court terme, afin de dégager des rendements raisonnables accompagnés d'un niveau de risque approprié.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN 2015

Capitaux propres

Compte tenu du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 qui s'élevait à un bénéfice de 14.068.668 euros, les capitaux propres sociaux de la Société s'élevaient au 31 décembre 2015 à 26.299.077 euros.

Délégations

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, il est précisé qu'il n'y a pas de délégation octroyée au Conseil d'administration d'EURO dans le domaine des augmentations de capital qui serait actuellement en vigueur.

Franchissement de seuils

Les statuts de la Société ne prévoient pas de dispositions spécifiques concernant les franchissements de seuils.

Toute personne physique ou morale est cependant soumise à l'application des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce et doit soumettre les informations requises lors du franchissement des seuils prévus à la loi. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Société n'a été informée d'aucun franchissement de seuil.

Évolution du capital

Au 31 décembre 2015, le capital social de la Société s'élevait à 624.912,81 euros, divisé en 62.491.281 actions toutes de même catégorie d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune. Le capital est intégralement libéré.

Le 17 décembre 2015, IAMGOLD a annoncé la clôture de son offre publique d'achat simplifiée (l'« OPAS ») visant les actions d'EURO lancée le 16 novembre 2015. L'OPAS visait à acquérir la totalité des actions ordinaires en circulation d'EURO qu'IAMGOLD ne détenait pas, directement ou indirectement, déjà pour un prix unitaire de 2,84 € l'action. À la suite de la clôture de l'OPAS, IAMGOLD détient maintenant, directement et indirectement, un total de 56.058.191 actions ordinaires d'EURO, représentant 89,71% des actions ordinaires émises et en circulation d'EURO comparativement à 86,0% au 31 décembre 2014

En pourcentage du capital, la répartition du capital détenu était la suivante au 19 février 2016 :

	Répartition au 19 février 2016	
Actionnaires	En nombre d'actions	En % du capital arrondi
IAMGOLD France S.A.S. ⁽¹⁾	56.058.191	89,71%
Public	6.433.090	10,29%
Total	62.491.281	100,00%

(1) En ce compris 2.317.427 actions détenues directement par IAMGOLD (3,71%).

Il n'existe, à la connaissance de la Société, au 19 février 2016, aucun actionnaire, autre qu'Iamgold France S.A.S. détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital et des droits de vote.

Principales données boursières sur 3 ans

	2015	2014	2013
Nombre d'actions au 31 décembre	62.491.281	62.491.281	62.496.461
Cours le plus haut (€/action)	2,94	3,52	2,99
Cours le plus bas (€/action)	1,91	1,98	2,24
Dernier cours de l'exercice (€/action)	2,71	2,48	2,25
Capitalisation boursière au 31 décembre (en milliers d'euros)	169.351	154.978	140.617

Évolution du cours de bourse du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015

Mois	Plus haut (€/ action)	Plus bas (€/ action)	Volume (actions)
Janvier 2014	2,44	2,22	286.827
Février 2014	3,52	2,36	2.848.226
Mars 2014	2,95	2,58	673.379
Avril 2014	2,75	2,65	184.768
Mai 2014	2,85	2,64	173.575
Juin 2014	2,89	2,58	435.910
Juillet 2014	2,65	2,44	241.557
Août 2014	2,52	2,26	249.483
Septembre 2014	2,39	2,20	164.127
Octobre 2014	2,35	1,98	199.204
Novembre 2014	2,32	1,98	316.431
Décembre 2014	2,62	2,07	608.950
Janvier 2015	2,62	2,30	397.115
Février 2015	2,54	2,38	139.861
Mars 2015	2,49	2,23	186.258
Avril 2015	2,48	2,37	136.409
Mai 2015	2,55	2,29	127.016
Juin 2015	2,35	2,12	128.040
Juillet 2015	2,26	2,06	126.958
Août 2015	2,38	1,91	124.585
Septembre 2015	2,22	2,06	100.510
Octobre 2015	2,87	2,04	729.474
Novembre 2015	2,90	2,84	1.160.620
Décembre 2015	2,94	2,63	450.721

Ressources humaines

La Société n'a pas de salariés depuis le 30 avril 2005.

Rémunérations des administrateurs et des dirigeants versées par la Société

En 2015, chaque administrateur indépendant a perçu un montant brut annuel de 21.428 dollars U.S., un montant brut additionnel de 1.339 dollars U.S. pour chaque réunion à laquelle il a assisté, ainsi qu'un montant brut de 1.071 dollars U.S. pour chaque réunion d'un comité du Conseil d'administration à laquelle il a assisté. De plus, une rémunération brute a été payée aux membres du comité spécial établi en 2015 pour revoir l'OPAS lancée par IAMGOLD de 32.143 dollars U.S. au président du comité spécial et de 25.000 dollars U.S. aux deux autres membres du comité spécial. La charge totale au titre des rémunérations nettes des administrateurs de la Société s'élevait à 178.596 € pour l'exercice 2015.

Aucun autre dirigeant, administrateur, directeur général ou directeur général délégué, n'a perçu de rémunération ou de jetons de présence versés par la Société au titre de l'année 2015.

Rémunérations des administrateurs et des dirigeants versées par la société IAMGOLD

Afin de se conformer aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, il est précisé que Monsieur Benjamin Little et Madame Line Lacroix ont perçu de la part de la société IAMGOLD contrôlant EURO, les rémunérations suivantes en 2015 (en dollars U.S.) :

Nom	Salaire	Attribution d'actions (1)	Options d'achat d'actions (2)	Primes	Contributions de l'employeur au régime de retraite	Autres (3)	Total
Benjamin Little Directeur général	283.329	106.551	79.201	125.924	13.661	4.976	613.642
Line Lacroix Directeur général délégué	115.211	-	-	26.553	9.217	5.448	156.429

1.Représente la valeur des actions octroyées à la date de l'attribution des actions selon le régime de bonification en actions d'IAMGOLD.

2.Représente la valeur des options d'achat d'actions attribuées selon le régime de bonification en actions d'IAMGOLD. Les options d'achat d'actions attribuées en 2015 ont été évaluées à une valeur comptable de 1,22 dollar U.S. par action selon la méthode d'évaluation Black-Scholes.

3.Inclue toutes les autres contributions versées par IAMGOLD selon le régime d'achat d'actions d'IAMGOLD et autres avantages indirects.

IAMGOLD n'a pas communiqué à la Société d'autres informations quant aux rémunérations qui seraient versées par IAMGOLD aux administrateurs et dirigeants de la Société en leur qualité de salariés d'IAMGOLD.

REDEVANCE ROSEBEL – RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES

Les réserves minérales de Rosebel ont été estimées au 31 décembre 2015 en utilisant un prix de l'or de 1.200 dollars U.S. l'once alors que les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2015 en utilisant un prix de l'or de 1.500 dollars U.S. l'once; les ressources et réserves minérales ont été estimées conformément à la Norme canadienne 43-101.

Sur la base des informations déclarées par IAMGOLD le 17 février 2016, les réserves et ressources minérales de la mine Rosebel s'établissaient comme suit au 31 décembre 2015:

	Tonnes	Teneur	Onces d'or contenues
	(000)	(g/t Au)	(000 onces)
Réserves ¹			
Prouvées	58.949	1,0	1.972
Probables	11.273	1,0	379
Total	70.222	1,0	2.351
Ressources mesurées et indiquées			
Mesurées	136.502	1,0	4.262
Indiquées	63.140	1,0	2.056
Total	199.642	1,0	6.318
Ressources présumées			
Total des ressources présumées	22.481	0,9	635

Des informations complémentaires concernant le calcul des réserves et ressources sont disponibles sur le site d'IAMGOLD dont l'adresse est www.iamgold.com.

Réserves minérales prouvées : Les réserves minérales prouvées constituent la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées, démontrées par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et autres facteurs pertinents justifiant l'extraction rentable au moment de la rédaction du rapport.

Réserves minérales probables : Les réserves minérales probables constituent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable.

Ressources minérales mesurées : Les ressources minérales mesurées représentent la partie d'une ressource minérale dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques peuvent être estimées avec suffisamment de confiance pour permettre la mise en application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est basée sur des informations détaillées et fiables relatives à l'exploration, à l'échantillonnage et aux essais, recueillies à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs.

Ressources minérales indiquées : Les ressources minières indiquées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, densité, la norme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du dépôt. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour permettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs.

Les ressources minières présumées : Les ressources minières présumées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriés à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages.

La redevance Rosebel fait l'objet de paiements qui doivent être effectués par IAMGOLD le propriétaire à 95% et opérateur de la mine d'or Rosebel au Suriname.

La production de la mine aurifère Rosebel sur l'année 2015 s'est élevée à 301.813 onces. Sur la base des informations déposées par IAMGOLD sur le site internet www.sedar.com. IAMGOLD a estimé une production d'or en 2016 de 300.000 à 310.000 onces.

Autres redevances

Redevance Saint-Elie

À la suite de la cession de la totalité du capital de la Société des Mines de Saint-Elie S.A.R.L. (« SMSE »), détentrice de la concession Saint-Elie et compte tenu des accords intervenus, la Société doit percevoir une redevance de 2,5% sur la totalité de la future production aurifère de Saint-Elie, ainsi qu'une redevance supplémentaire de 2,5% sur les revenus additionnels au-delà de 350 dollars U.S. l'once d'or. Ces paiements sont plafonnés à 7.500.000 dollars U.S. Au titre de cette redevance, pour l'exercice 2015, la Société a comptabilisé des redevances s'élevant à 361.605 euros.

Redevance SMYD

À la suite de la cession de la totalité du capital de la Société minière Yaou Dorlin S.A.S. (« SMYD ») à Auplata S.A.S., détentrice de la concession SMYD et compte tenu des accords intervenus, la Société doit également percevoir une redevance payable par Auplata S.A.S. de 0,5% sur la totalité des revenus bruts des concessions SMYD. Au titre de cette redevance, pour l'exercice 2015, la Société a comptabilisé des redevances s'élevant à 11.938 euros.

Redevance Paul Isnard

Le 7 novembre 2013, la société Columbus Gold Corporation (« Columbus ») a exercé une option permettant la restructuration de la redevance sur les concessions Paul Isnard (« l'Option »), en contrepartie de trésorerie, d'actions de Columbus et d'une redevance sur la production nette d'affinage.

Cette redevance sur la production nette d'affinage future couvre les concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt entourant les concessions en Guyane française. Les revenus de redevance seront calculés en appliquant le pourcentage de la redevance au rendement net de fonderie (« *net smelter return* ») établi à partir des produits des ventes d'onces d'or calculés selon le cours mensuel moyen de l'once d'or (en dollars américains) moins les déductions permises selon l'entente. Le pourcentage de cette redevance sera de 1,8 % sur la première tranche de 2 millions d'onces d'or, et de 0,9 % sur la tranche suivante de 3 millions d'onces d'or.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (« RSE »)

Volet social

EURO n'a pas de salariés et n'est par conséquent pas concerné par la communication d'informations relatives à l'emploi, l'organisation du travail, les relations sociales, la santé et sécurité, la formation, l'égalité de traitement.

Volet environnemental et impact territorial, économique et social

Dans le cadre d'une activité d'exploration ou d'exploitation minière en France, une réglementation particulière relative à la préservation de l'environnement doit être respectée. Cette réglementation est principalement dictée par le Code de l'Environnement et le Code Minier et placée sous le contrôle de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et de l'Office National des Forêts. La Société n'ayant pas à l'heure actuelle d'activité d'exploration ou d'exploitation, elle n'est pas soumise directement à cette réglementation. N'ayant aucune activité opérationnelle (industrielle ou minière) ni de bureaux administratifs, et ne détenant aucune participation au titre de propriété dans une activité industrielle ou minière, la Société n'a pas de consommations (de matière premières, eau ou énergie) ni de rejets dans l'eau, l'air, le sol ou de déchets.

IAMGOLD qui paie une redevance sur la production minière de la mine Rosebel, publie ou met à jour chaque année un rapport qui traite de ses politiques et cadres conceptuels en santé, sécurité et durabilité, notamment ses politiques environnementales, établies d'après les meilleures pratiques internationales de façon uniforme à tous ses sites. Ce rapport est disponible en version électronique sur le site internet d'IAMGOLD. IAMGOLD a une politique environnementale affichée en matière de gestion des résidus miniers, gestion de l'eau, de l'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et de la biodiversité.

Volet sociétal

EURO maintient de bonnes relations avec les personnes et les organisations intéressées par ses activités. La Société s'assure d'obtenir et de communiquer l'information exacte relative à ses activités. Elle publie trimestriellement ses résultats financiers et toute information relative à ses activités sur son site internet et sur le site SEDAR (www.sedar.com). Pour toute demande de renseignement, les actionnaires peuvent s'adresser à la direction par courrier électronique ou par téléphone tel qu'indiqué sur le site internet de la Société.

Étant donné le type d'activité de la Société, ses principaux fournisseurs sont liés à la prestation de services comptables, juridiques et de gestion, ainsi qu'aux coûts liés à la cotation et la gestion des titres. La Société mise sur la notoriété de ses fournisseurs permettant ainsi de limiter les risques et les enjeux sociétaux et environnementaux. Ses fournisseurs sont récurrents et seulement quelques nouveaux fournisseurs ont été sélectionnés au cours de l'exercice.

La Société a adopté un code écrit de bonne conduite professionnelle. Il est possible de se procurer ce code auprès de la Société en en faisant la demande. Le Comité d'audit et de gouvernance interne, par l'entremise du directeur général, s'assure du respect du Code de bonne conduite professionnelle. Conformément aux dispositions du code de conduite des sociétés et de la loi sur les sociétés applicable à cet égard, les administrateurs veillent à ce que tout administrateur qui a un intérêt important dans les propositions de transaction impliquant la Société dévoile cet intérêt avant l'examen de la question par les administrateurs et à ce qu'il s'abstienne de voter à cet égard, s'il y a lieu.

Le rapport sur la santé, la sécurité et la durabilité publié par IAMGOLD, fournit également des renseignements additionnels relatifs à la mine Rosebel (le rapport 2014 est disponible à l'adresse suivante : <http://www.iamgold-ssdrapport.com/2014/>).

IAMGOLD dispose d'une stratégie et d'une politique en matière de droits de la personne à l'échelle mondiale, conçue en fonction des principes directeurs et principes volontaires de l'ONU. En tant que membre de l'Association minière du Canada, IAMGOLD participe au programme de gestion « Vers le développement minier durable » et, en 2014, tous ses sites miniers ont atteint ou surpassé le niveau A dans les six protocoles vérifiés à l'externe : relations avec les autochtones et les collectivités, gestion des crises, santé et sécurité, gestion des résidus, gestion du maintien de la biodiversité et gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

DESCRIPTION DE L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ACTIVITÉ SUR LES DOUZE PROCHAINS MOIS

Pour 2016, il est estimé que la redevance Rosebel pourrait fournir à la Société des revenus avant impôts d'entre environ 21,9 millions d'euros et 22,6 millions d'euros en prenant un prix d'or de 1.150 dollars U.S. par once et un taux de change de 1 euro pour 1,1 dollar U.S. La capacité d'autofinancement de la Société sera principalement affectée par le montant de l'impôt. La Société estime que sa capacité d'autofinancement sera suffisante pour financer ses besoins d'exploitation.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'établit de la manière suivante :

	€
Bénéfice net comptable de 2015	14.068.668
Auquel s'ajoute :	
Report à nouveau au 31 décembre 2015	11.384.903
Bénéfice distribuable au 31 décembre 2015	25.453.571

Il est proposé aux actionnaires :

- de distribuer aux actionnaires un dividende d'un montant global de 12.498.256,20 euros. En conséquence, le montant revenant à chacune des 62.491.281 actions composant le capital social à la date des présentes est fixé à un montant de 0,20 euro par action. La date de paiement sera le 16 juin 2016 et la date de détachement le 14 juin 2016. Cette distribution de dividende sera soumise à impôts (retenue à la source, impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés) ; et
- d'affecter le solde, soit 12.955.314,80 euros, au compte "report à nouveau".

Le montant de dividende proposé se traduirait par une distribution substantielle aux actionnaires et permettrait à la Société de conserver approximativement 1,4 millions US\$ afin de poursuivre des opportunités susceptibles de renforcer l'activité de la Société sur le long terme.

La réserve légale est dotée en totalité.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTÉRIEUREMENT DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate que le montant du dividende par action versé au titre des trois derniers exercices s'est élevé à :

Exercice	Montant par action brut	Abattement fiscal de 40% par action *
2012	0,36 €	0,14 €
2013	0,19 €	0,08 €
2014	Acompte sur dividende de 0,14 €	0,06 €
2014	0,15 €	0,06 €

* Pour les personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'il n'y a pas eu, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, de dépenses et charges du type de celles visées à l'alinéa 4 de l'article 39 de ce même code sous le nom de « Dépenses somptuaires ». De même, nous vous informons qu'il n'y pas eu d'amortissements excédentaires visés à ce même article.

CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'il y a eu une nouvelle convention visée aux articles L. 225-38 et suivants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Il s'agit d'une convention d'assistance entre la Société et IAMGOLD, qui détient indirectement plus de 10% du capital de la Société, dont le principe a été approuvé par les administrateurs indépendants de la Société en date du 10 novembre 2015 en vigueur à partir de cette date, et sujet à l'approbation des actionnaires de la Société autres qu'IAMGOLD, lors de la prochaine assemblée générale d'EURO. Le contrat d'assistance couvre certains services quotidiens (dont le soutien lié à (i) la gestion de la trésorerie et des placements, (ii) à la comptabilité et aux services financiers, (iii) au secrétariat général, (iv) aux relations avec les investisseurs et aux communications avec les actionnaires et les autorités gouvernementales, (v) aux aspects juridiques et fiscaux, et (vi) au support technique et géologique) fournis par IAMGOLD à la Société.

Les conventions antérieurement conclues se sont continuées. Il vous sera soumis le rapport spécial des commissaires aux comptes sur lesdites conventions.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

NÉANT

DÉTENTION DU CAPITAL PAR LES SALARIES AU 31 DÉCEMBRE 2015

NÉANT

DÉTENTION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

NÉANT

MANDAT DES ADMINISTRATEURS

À la date des présentes, le Conseil d'administration d'EURO compte huit administrateurs :

Nom et lieu de résidence	Occupation principale actuelle et au cours des cinq dernières années	Fonctions au sein de la Société ⁽³⁾	Actions détenues ou contrôlées directement ou indirectement
Carol T. Banducci Mississauga, Ontario, Canada	Première vice-présidente et chef de la direction financière d'IAMGOLD Corporation depuis 2007.	Administrateur depuis le 24 juin 2014	0
Ian L. Boxall ⁽²⁾ George Town, Grand Caïman, Iles Caïman	Avocat, Associé senior, Boxalls, (cabinet d'avocats dans les Iles Caïman) jusqu'à sa retraite en 2002.	Administrateur depuis le 15 avril 2005	0
Benjamin Little Toronto, Ontario, Canada	Vice-président principal, Affaires corporatives, Gens et Sécurité d'IAMGOLD Corporation depuis août 2009; auparavant, Director of Government and International Affairs chez Barrick Gold Corporation.	Administrateur et Directeur Général nommé à la suite de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2013.	0
Phillip Marks Toronto, Ontario, Canada	Directeur adjoint des affaires juridiques d'IAMGOLD Corporation depuis mars 2011; auparavant Conseiller juridique principal d'IAMGOLD Corporation.	Administrateur depuis le 26 juin 2012	0
Ian Smith ⁽²⁾⁽³⁾ Vancouver, British Columbia, Canada	Président de Santa Fe Metals Corp. depuis 2013; auparavant Président et Directeur Général de Santa Fe Metals Corp. depuis 2007 et Président et Directeur Général de Yellowhead Mining Inc. de 2010 à 2012 ; Président de Andreas Limited depuis 1998 et de Andreas Consulting Ltd. depuis 2007 (sociétés en consultation minière).	Administrateur depuis le 14 mars 2008	0
David H. Watkins ⁽²⁾⁽³⁾ Oak Bay, British Columbia, Canada	Président de Atna Resources depuis 2009; auparavant Président et Directeur-Général de Atna Resources Ltd	Administrateur et Président du Conseil d'administration depuis le 6 octobre 2006	0
Jennifer Olson Toronto, Ontario, Canada	Directrice principale Comptabilité Corporative d'IAMGOLD Corporation depuis 2013; auparavant Directrice Senior Comptabilité Corporative d'IAMGOLD Corporation depuis 2008	Administrateur depuis le 25 février 2015	0
Stephen Edward Crozier Toronto, Ontario, Canada	Vice-président, Affaires corporatives depuis 2016 ; auparavant Directeur Affaires corporatives d'IAMGOLD Corporation depuis 2011; Secrétaire (Counsel) de Barrick Gold Corporation depuis 2007	Administrateur depuis le 25 février 2015	0

(1) La durée du mandat des administrateurs est d'un an, renouvelable lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes

(2) Membre du comité d'audit et de régie interne.

(3) Membre du comité des rémunérations.

Le mandat de l'ensemble des administrateurs arrive à échéance lors de l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Il vous est demandé de bien vouloir renouveler le mandat de Mesdames Carol T. Banducci et Jennifer Olson et Messieurs Ian L. Boxall, Stephen Edward Crozier, Benjamin Little, Phillip Marks, Ian Smith, et David H. Watkins pour une durée d'une année venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

NÉANT

UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS, EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ AUX RISQUES DE PRIX, DE CRÉDIT, DE LIQUIDITÉ ET DE TRÉSORERIE

EURO est exposé à différents types de risques financiers :

1. Le risque de marché (principalement le risque de change et de variation du cours de l'or);
2. Le risque de crédit;
3. Le risque de liquidité; et
4. Le recours à des estimations.

Le programme de gestion des risques d'EURO suit la volatilité des marchés financiers et cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière d'EURO.

1. Risque de marché

1.1) Risque de variation du cours de l'or

Variation des redevances

La Société est exposée au risque de variation du cours de l'or. Les produits des redevances de la mine Rosebel sont calculés sur la base de la moyenne du cours trimestriel de l'or (« London PM gold price ») pour chaque trimestre civil. Comme précisé ci-dessus sur la base des informations déposées par IAMGOLD sur le site internet www.sedar.com, IAMGOLD a estimé une production d'or en 2016 d'entre 300.000 et 310.000 onces. L'incidence des variations des cours moyens sur les revenus annuels d'EURO, sur la base d'une production estimée de 305.000 onces, serait d'environ 3,0 millions dollars U.S. pour chaque variation de 100 dollars U.S. par once d'or.

1.2) Risque de change

Au niveau de ces comptes sociaux établis selon les normes françaises, la Société est exposée à un risque de change découlant de différentes expositions en devises, principalement par rapport au dollar américain. La Société facture ses redevances de la mine Rosebel et gère sa trésorerie principalement en dollars américains, tandis que la charge d'impôt est libellée en euros et représente ainsi le risque de change le plus important.

2. Risque de crédit

La Société est soumise à un risque de concentration de crédit, quasiment 100 % de ses revenus résultant d'une seule source, à savoir les redevances Rosebel. Ces redevances sont versées par la société IAMGOLD, qui exploite la mine Rosebel. La direction considère que compte tenu de la situation financière et de la nature des activités opérationnelles poursuivies d'IAMGOLD, le risque de perte est minime.

3. Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver une liquidité appropriée afin de parer aux dépenses futures et à toutes les éventualités possibles. À cet égard, la Société estime que son résultat opérationnel courant suffit pour couvrir ses dépenses. La Société investit sa trésorerie excédentaire afin de maximiser ses profits tout en limitant les risques potentiels. La Société dispose de principes spécifiques qui sont suivis selon sa politique d'investissement à court terme.

4. Recours à des estimations

Lors de la préparation des états financiers, la direction est amenée à formuler des jugements, à faire des estimations et à retenir des hypothèses ayant une incidence sur le montant des actifs, des passifs et des passifs éventuels publiés à la date des états financiers, et sur le montant des produits et des charges publiés durant la période considérée. Les estimations et les hypothèses sont constamment évaluées et sont fondées sur l'expérience de la direction et sur d'autres facteurs, notamment les événements futurs anticipés jugés raisonnables au vu des circonstances.

Les hypothèses sur l'avenir et les autres sources majeures d'incertitude relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière comportent un risque important de donner lieu à un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs durant l'exercice suivant. Les principaux jugements et sources d'incertitude relatives aux estimations susceptibles, selon la Société, d'avoir un impact significatif sur les montants comptabilisés dans ses états financiers concernent principalement l'évaluation des immobilisations incorporelles et des titres immobilisés.

Les estimations relatives aux réserves et aux ressources minières sont incertaines et les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations pourraient devoir être révisées en raison des résultats issus des forages, des tests et de la production, ainsi que des variations significatives des cours des métaux et des charges opérationnelles postérieures à la date des estimations. Les immobilisations incorporelles peuvent être affectées par les estimations relatives aux réserves et aux ressources.

Les titres immobilisés sont comparés à la juste valeur au bilan. Les conditions de marché actuelles ont un impact sur la juste valeur de ces titres.

La détermination de l'existence d'une obligation actuelle à la fin de la période considérée à la lumière de tous les indices disponibles, dont l'opinion d'experts, fait appel au jugement.

ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE (SITUATION D'ENDETTEMENT)

Situation d'endettement	31 décembre 2015 €	31 décembre 2014 €
Total des dettes	222.020	293.697
Capitaux propres	26.299.077	21.604.101
Ratio (Dettes / CP)	0,84%	1,36%
Chiffre d'affaires⁽¹⁾	22.779.934	24.221.135
Ratio (Dettes / CA)	0,97%	1,21%
Actif circulant	13.578.425	8.500.513
Ratio (Dettes / AC)	1,64%	3,46%

(1) Compte tenu de l'activité de la Société, il convient de prendre en compte le chiffre d'affaires net ainsi que les "Autres Produits" correspondant aux redevances.

TABLEAU DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR DATE D'ÉCHÉANCE

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-dessous la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la Société par date d'échéance :

Dettes fournisseurs			
Exercices clos le	Factures non échues	Factures à 30 jours	Factures à 60 jours et plus
31 décembre 2014	0 €	Néant	Néant
31 décembre 2015	0 €	Néant	Néant

*
* *

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle, vous aurez notamment à approuver les comptes annuels, à vous prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice écoulé, sur la distribution éventuelle d'un dividende, donner quitus à votre Conseil d'administration, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes et à renouveler l'ensemble des administrateurs de la Société.

Nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES :

Ce tableau est annexé au présent rapport de gestion.

	2015	2014	2013	2012	2011
I. Capital en fin d'exercice					
-Capital social (€)	624.913	624.913	624.965	624.965	624.965
-Nombre d'actions existantes	62.491.281	62.491.281	62.496.461	62.496.461	62.496.461
-Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice d'options de souscription	-	-	-	-	-
II. Opérations et résultat de l'exercice (€)					
-Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
-Résultat avant impôts, amortissements et provisions	22.556.062	24.578.754	33.837.161	40.234.660	34.574.421
-Impôt sur les sociétés	8.017.280	8.905.719	13.328.857	14.147.429	11.697.587
-Résultat après impôts, amortissements et provisions	14.068.668	15.183.231	23.318.981	25.346.031	22.265.976
-Résultat distribué			11.873.343	22.498.725	18.123.973
III. Résultat par action (€/action)					
-Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	0,2324	0,2508	0,3282	0,4174	0,3661
-Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,2251	0,2430	0,3731	0,4056	0,3563
-Dividendes attribués à chaque action		0,2900	0,1900	0,3600	0,2900
IV. Personnel					
-Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
-Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
-Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux au cours de l'exercice	-	-	-	-	-

(1) Il s'agit d'une distribution de prime d'émission non imposable.



Comptes sociaux (Normes françaises)
Exercice clos le 31 décembre 2015

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

EURO RESSOURCES S.A.

23 rue du roule
75001 PARIS

Siret : 39091908200086



GVA EURAUDIT

Société anonyme d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes inscrite aux tableaux
de l'Ordre et de la Compagnie de Paris

EURO RESSOURCES S.A. - RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

105 avenue Raymond Poincaré 75116 PARIS

Tél. 01 45 67 73 69

www.gva.fr

Certifié ISO 9001 - Version 2008

Page 19 de 70

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Annexe	6
<i>Règles et méthodes comptables</i>	7
<i>Faits caractéristiques</i>	10
<i>Notes sur le bilan</i>	11
<i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	17
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	18
<i>Identité des sociétés mères consolidant les comptes</i>	19

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Comptes annuels



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2015	Net 31/12/2014
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	15 340 634	6 644 080	8 696 554	9 151 167
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	4 246 118		4 246 118	4 246 118
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	19 586 752	6 644 080	12 942 672	13 397 285
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	5 335 316		5 335 316	7 288 542
Autres créances	716 056		716 056	97 610
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				3 653
Disponibilités	7 527 053		7 527 053	1 110 709
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 578 425		13 578 425	8 500 513
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	33 165 176	6 644 080	26 521 097	21 897 798
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital	624 913	624 913
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	158 097	158 097
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	62 496	62 496
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	11 384 903	5 575 364
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	14 068 668	15 183 231
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	26 299 077	21 604 101
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		34 385
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	137 738	70 732
Dettes fiscales et sociales	66 673	175 100
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 608	13 479
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	222 020	293 697
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	26 521 097	21 897 798
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	222 020	293 697
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			22 779 934	24 221 135
Total produits d'exploitation (I)			22 779 934	24 221 135
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			698 692	743 623
Impôts, taxes et versements assimilés			331 121	365 654
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			454 613	489 805
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			178 596	73 250
Total charges d'exploitation (II)			1 663 022	1 672 332
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			21 116 912	22 548 803
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			15 424	18 045
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				295 850
Différences positives de change			969 113	1 226 251
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			984 537	1 540 146
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			984 537	1 540 146
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			22 101 449	24 088 949

Compte de résultat (suite)

	31/12/2015	31/12/2014
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	15 501	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	15 501	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-15 501	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	8 017 280	8 905 719
Total des produits (I+III+V+VII)	23 764 471	25 761 281
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 695 803	10 578 050
BENEFICE OU PERTE	14 068 668	15 183 231
(a) Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) Dont produits concernant les entités liées (4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la Société : **EURO RESSOURCES S.A.** (ci-après "EURO" ou la "Société").

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2015, dont le total est de 26.521.097 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 14.068.668 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19 février 2016 par le Conseil d'administration de la Société.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général (règlement de l'ANC n°2014-03) approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et publié au J.O. le 15 octobre 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros (€).

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant une méthode d'amortissement sur une durée d'utilité fonction de ses caractéristiques propres.

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

Concessions, brevets et licences :

Droits à redevances Rosebel :

Ces droits correspondaient, au 31 décembre 2015, aux droits à redevances relatifs à la mine Rosebel pour une valeur brute de 11.145.984 € et une valeur nette de 4.501.904 €.

Ces droits sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déterminés en fonction du niveau de production attendu de la mine et sont amortis en fonction de leur durée d'exploitation réelle.

La redevance Rosebel payée par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »), qui porte sur la première tranche de 7 millions d'onces d'or produite par la mine, est calculée en fonction de la production d'or de la mine Rosebel et du cours de l'or (« London PM fixing price »). Au 31 décembre 2015, la mine Rosebel a produit 4,1 millions d'onces d'or, et il reste environ 2,9 millions d'onces d'or couverts par le contrat de redevance. La redevance est calculée sur la base de 10 % du cours de l'or supérieur à 300 USD par once pour les minerais tendres et transitionnels, et supérieur à 350 USD par once pour les minerais de roche dure et, dans chaque cas, déduction faite d'une redevance fixe de 2 % de la production versée en nature au gouvernement du Suriname.

La dotation aux amortissements de ces droits est égale au produit des quantités extraites de l'année par la valeur nette comptable des droits au 1er janvier, divisé par les quantités restantes à extraire à cette même date.

Conformément au plan comptable général, toute modification significative de l'estimation de la réserve globale de la mine entraînera la révision prospective du plan d'amortissement des droits.

Droits à redevances Paul Isnard :

D'une valeur brute et nette de 4.194.650 €, ces droits correspondent, en application de la convention d'option signée avec Columbus Gold Corp., au droit à redevance sur la production nette d'affinage couvrant les concessions Paul Isnard et une zone d'intérêts entourant les concessions en Guyane Française.

Cette redevance est de 1,8 % sur la première tranche de 2 millions d'onces d'or, et de 0,9 % sur la tranche suivante de 3 millions d'onces d'or.

Cet actif sera amorti à hauteur des quantités extraites de l'année et rapportées à 5 millions d'onces d'or correspondant au plafond des droits à redevance.

Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont des investissements en titres négociables de la société Columbus Gold Corp. Ces titres acquis par voie d'échange ont été comptabilisés initialement à leur valeur vénale qui correspond à la valeur de marché à la date de transaction, s'agissant de titres d'une société cotée.

Règles et méthodes comptables

À chaque date d'arrêté des comptes, après avoir comparé la juste valeur (cours moyen du dernier mois auxquels s'applique le dernier cours de change à la date d'arrêté) et le coût d'entrée, il en résulte des plus-values latentes ou des moins-values latentes. Les moins-values latentes doivent faire l'objet de dépréciations. Lorsque la juste valeur à la date d'arrêté des comptes est supérieure à la valeur nette comptable mais inférieure au coût (brut) d'entrée, il ne s'agit pas d'une plus-value mais d'une diminution d'une moins-value antérieurement constatée sous forme de dépréciation ; cette diminution doit être constatée sous forme de reprise de dépréciation.

Au 31 décembre 2015, la Société détenait 19.095.345 actions Columbus Gold Corp. (soit 14% du capital) pour une valeur comptable de 4.246.118 €. La Société n'a constaté aucun ajustement au cours de l'exercice 2015 (reprise de provision de 298.850 € en 2014).

Dépréciation des actifs immobilisés

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur qui ramène la valeur d'une immobilisation à un montant inférieur à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Au 31 décembre 2015, aucun indice de perte de valeur n'a été constaté.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de fin de période est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au compte de résultats en différences de change.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires et les valeurs mobilières de placement. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Changement de méthodes

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables au cours de l'exercice.

Eléments relatifs aux transactions entre parties liées

Le 17 décembre 2015, IAMGOLD a annoncé la clôture de son offre publique d'achat simplifiée (l'« OPAS ») visant les actions d'EURO lancée le 16 novembre 2015. L'OPAS visait à acquérir la totalité des actions ordinaires en circulation d'EURO qu'IAMGOLD ne détenait pas déjà pour un prix unitaire de 2,84 € l'action. A la suite de la clôture de l'OPAS, IAMGOLD détient maintenant, directement et indirectement, un total de 56.058.191 actions ordinaires d'EURO, représentant 89,71% des actions ordinaires émises et en circulation d'EURO. Au 31 décembre 2014, IAMGOLD France S.A.S., une filiale en propriété exclusive d'IAMGOLD, détenait approximativement 86% des actions en circulation d'EURO.

Les transactions intervenues au cours de l'exercice entre les parties liées au sens de l'article R123-199-1 du Code de commerce qui entrent dans le champ d'application de l'article R 123-198, 11° du même code sont les suivantes :

Les produits des redevances liées à la mine Rosebel au cours de 2015 étaient de 22.406.000 € contre 23.867.000 € en 2014. Au 31 décembre 2015, 5.216.000 € restaient à recevoir et étaient inclus dans les créances clients.

Le 10 novembre 2015, les administrateurs indépendants de la Société ont approuvé un nouveau contrat de prestations de services de soutien entre IAMGOLD et EURO, en vigueur à partir de cette date, et sujet à l'approbation des actionnaires d'EURO, autres qu'IAMGOLD, lors de la prochaine assemblée générale d'EURO (le « contrat »). L'objectif de ce nouveau contrat de soutien était de clarifier les services offerts. Une copie de ce contrat sera disponible sur www.sedar.com, sous la rubrique d'EURO, à la suite de son approbation. Le contrat antérieur entre IAMGOLD et EURO était en vigueur depuis le 1er février 2009. Le contrat des prestations de services de soutien couvre certains services quotidiens (dont le soutien lié (i) à la gestion de la trésorerie et des placements, (ii) à la comptabilité et aux services financiers, (iii) au secrétaire administratif, (iv) aux relations avec les investisseurs et aux communications avec les actionnaires, les autorités gouvernementales, (v) à l'aspect juridique et fiscal, et (vi) au soutien technique et géologique) fournis par IAMGOLD à la Société. Le contrat prévoit que la Société paiera à IAMGOLD tous les frais directs et indirects encourus par IAMGOLD en fournissant les services de soutien, majorés de 5% de ces coûts. En 2015, IAMGOLD a ajusté les frais de soutien facturés à EURO en 2014 et a envoyé une réduction selon les coûts réels encourus par IAMGOLD selon l'entente précédente. Les frais de soutien de 2015 ont également été diminués selon les coûts prévus de l'année. Ces frais sont inclus dans les charges d'exploitation. En 2015, la Société a comptabilisé des frais de soutien net totalisant 129.000 €, déduction faite des ajustements liés à 2014. Le montant à recevoir s'y rattachant au 31 décembre 2015 était de 22.000 € et était inclus dans les créances clients.

Règles et méthodes comptables

Rémunération des administrateurs de la Société :

En 2015, chaque administrateur indépendant a perçu un montant brut annuel de 21.428 USD, un montant brut additionnel de 1.339 USD pour chaque réunion à laquelle il a assisté, ainsi qu'un montant brut de 1.071 USD pour chaque réunion d'un comité du Conseil d'administration à laquelle il a assisté. De plus, une rémunération brute a été payée aux membres du comité spécial établi en 2015 pour réviser l'OPAS lancée par IAMGOLD de 32.143 USD au président du comité spécial et de 25.000 USD aux deux autres membres du comité spécial. La charge totale au titre des rémunérations nettes des administrateurs de la Société s'élevait à 178.596 € pour l'exercice 2015.

Les autres administrateurs ne perçoivent pas de jetons de présence.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Distribution de dividendes et charge d'impôt sur la distribution

Le 28 mai 2015, la Société a mis en paiement un dividende de 9.373.692 € (0,15 € par action) tel que fixé par le Conseil d'administration le 13 mai 2015, et ce conformément aux résolutions approuvées lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 13 mai 2015, qui a d'une part approuvé la résolution sur le plafonnement à 9.373.692 € (0,15 € par action) de la distribution de dividendes sous réserve que la Société dispose de suffisamment de disponibilités, et d'autre part autorisé le Conseil d'administration à ajuster le montant distribué en fonction de la trésorerie disponible et des besoins de trésorerie prévus.

La charge d'impôt sur les sociétés intègre la taxe additionnelle de 3% (281.211 €) appliquée au montant des dividendes qui ont été distribués au cours de la période.

Contrôle fiscal

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal pour les exercices 2011, 2012 et 2013. Cette vérification de comptabilité a entraîné un redressement en 2015 s'élevant à 112.871 € dont 97.370 € en impôt sur les sociétés et 15.501 € au titre des retenues à la source et des intérêts.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 340 634			15 340 634
Immobilisations incorporelles	15 340 634			15 340 634
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	4 246 118			4 246 118
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	4 246 118			4 246 118
ACTIF IMMOBILISE	19 586 752			19 586 752

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 189 467	454 613		6 644 080
Immobilisations incorporelles	6 189 467	454 613		6 644 080
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	6 189 467	454 613		6 644 080

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6.051.372 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 335 316	5 335 316	
Autres	716 056	716 056	
Charges constatées d'avance			
Total	6 051 372	6 051 372	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR - SAINT ELIE	85 000
FACTURES A ETABLIR - YAOU DORLIN	12 000
Total	97 000

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Le capital social d'un montant de 624.912,81 Euros est décomposé en 62.491.281 actions d'une valeur nominale de 0,01 Euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 13/05/2015.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	5 575 364
Résultat de l'exercice précédent	15 183 231
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	20 758 595
Affectations aux réserves	
Distributions	9 373 692
Autres répartitions	
Report à Nouveau	11 384 903
Total des affectations	20 758 595

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 222.020 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	137 738	137 738		
Dettes fiscales et sociales	66 673	66 673		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	17 608	17 608		
Produits constatés d'avance				
Total	222 020	222 020		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FRANCE - FNP	121 020
FOURNISSEURS AMERICAIN - FNP	8 687
FOURNISSEURS CANADIEN - FNP	8 031
PROV ORGANIC	8 901
ETAT TAXES A PAYER	31 083
Total	177 722

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2015	Affectation du résultat	Résultat 2015	Solde au 31/12/2015
Capital social	624.913			624.913
Primes d'émission	123.567			123.567
Bon de souscription	34.530			34.530
Réserve Légale	62.496			62.496
Report à nouveau	5.575.364	5.809.539		11.384.904
Résultat	15.183.231	-15.183.231	14.068.668	14.068.668
TOTAL	21.604.101	-9.373.692	14.068.668	26.299.078

Notes sur le compte de résultat

Rémunération des commissaires aux comptes

Le montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élève à 90.400 Euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Dénomination sociale	Ayant son siège social à
IAMGOLD CORPORATION	401 Bay Street, Suite 3200, PO Box153 Toronto, Ontario, Canada M5H 2Y4



États financiers (Normes IFRS)
Exercice clos le 31 décembre 2015

Sommaire

I.	Bilans	3
II.	Comptes de résultat	4
III.	États du résultat global	5
IV.	Tableaux des flux de trésorerie	6
V.	Tableaux de variation des capitaux propres	7
VI.	Notes aux états financiers	8 – 21

I Bilans

(en milliers d'euros)

	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Actifs non courants		15 307 €	15 977 €
Immobilisations incorporelles	4	10 860	10 264
Titres négociables	5	4 447	5 713
Actifs courants		13 578	8 430
Créances clients	6	5 335	7 289
Autres actifs courants		48	27
Créance d'impôt sur le résultat		668	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	7 527	1 114
Total des actifs		28 885 €	24 407 €
Capitaux propres		27 796 €	23 247 €
Capital social	8.1	625	625
Primes d'émission	8.1	84	84
Autres réserves		14 553	9 466
Résultat net de l'exercice		12 534	13 072
Passifs non courants		867	936
Impôts différés	9.2	867	936
Passifs courants		222	224
Dettes fournisseurs et autres passifs courants	10	222	164
Impôt sur le résultat à payer		-	60
Total des passifs et des capitaux propres		28 885 €	24 407 €

Passifs éventuels (note 17)

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités.

II Comptes de résultat

(en milliers d'euros, sauf pour les montants par action)

		Exercice clos le 31 décembre	
	Notes	2015	2014 ¹
Produits	12	22 780 €	24 221 €
Charges opérationnelles	13	(898)	(863)
Dotation aux amortissements	4	(562)	(487)
Résultat opérationnel		21 320	22 871
Produits des placements		15	18
Pertes de change	14	(164)	(104)
Résultat financier net		(149)	(86)
Résultat avant impôt sur le résultat		21 171	22 785
Charge d'impôt sur le résultat	9.1	(8 637)	(9 713)
Résultat net		12 534 €	13 072 €
Résultat par action, de base et dilué (€/action)	8.2	0,201 €	0,209 €

¹ Voir la note 2.1.1.

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités.

III États du résultat global (en milliers d'euros)

		Exercice clos le 31 décembre	
	Notes	2015	2014
Résultat net		12 534 €	13 072 €
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat			
Variation nette latente de la juste valeur de titres négociables, après impôts	5	(1 226)	749
Écarts de conversion		2 614	3 298
Autres éléments du résultat global		1 388	4 047
Total du résultat global		13 922 €	17 119 €

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités.

IV Tableaux des flux de trésorerie (en milliers d'euros)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2015	2014 ¹
Activités opérationnelles			
Résultat net		12 534 €	13 072 €
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie :			
Dotation aux amortissements		562	487
Écart de conversion latent		164	104
Charge d'impôt sur le résultat		8 637	9 713
Variations des éléments du fonds de roulement sans incidence sur la trésorerie	15	2 739	(1 302)
Trésorerie générée par les activités opérationnelles, avant impôts payés		24 636	22 074
Impôts payés		(9 053)	(8 751)
Trésorerie nette générée par les activités opérationnelles		15 583	13 323
Activités de financement			
Dividende versé	8.3	(9 373)	(20 622)
Impact latent des variations de cours de devises sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		203	387
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		6 413	(6 912)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		1 114	8 026
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		7 527 €	1 114 €

¹ Voir la note 2.1.1.

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités.

V Tableaux de variation des capitaux propres
(en milliers d'euros)

	Capital social	Primes d'émission	Réserve de juste valeur	Écarts de conversion	Résultats non distribués	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2014	625 €	84 €	617 €	5 151 €	3 698 €	13 072 €	23 247 €
Affectation du résultat 2014	-	-	-	-	13 072	(13 072)	-
Solde au 31 décembre 2014 après affectation du résultat	625	84	617	5 151	16 770	-	23 247
Dividende (note 8.3)	-	-	-	-	(9 373)	-	(9 373)
Total du résultat global	-	-	(1 226)	2 614	-	12 534	13 922
Solde au 31 décembre 2015	625 €	84 €	(609) €	7 765 €	7 397 €	12 534 €	27 796 €
Solde au 31 décembre 2013	625 €	84 €	6 €	1 853 €	390 €	23 792 €	26 750 €
Ajustement lié à l'adoption d'IFRS 9	-	-	(138)	-	138	-	-
Affectation du résultat 2013	-	-	-	-	23 792	(23 792)	-
Solde au 31 décembre 2013 après affectation du résultat	625	84	(132)	1 853	24 320	-	26 750
Dividende (note 8.3)	-	-	-	-	(20 622)	-	(20 622)
Total du résultat global	-	-	749	3 298	-	13 072	17 119
Solde au 31 décembre 2014	625 €	84 €	617 €	5 151 €	3 698 €	13 072 €	23 247 €

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités.

VI Notes aux états financiers

(Sauf indication contraire, les montants dans les notes sont en euros et ceux dans les tableaux en milliers d'euros.)

1) Informations générales

1.1) EURO Ressources S.A.

EURO Ressources S.A. (« EURO » ou la « Société ») est une société anonyme domiciliée en France métropolitaine, dont le siège social est situé à Paris.

Le 17 décembre 2015, IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD ») a annoncé la clôture de son offre publique d'achat simplifiée (l'« O.P.A.S. ») visant les actions d'EURO lancée le 16 novembre 2015. L'O.P.A.S. visait à acquérir la totalité des actions ordinaires en circulation d'EURO qu'IAMGOLD ne détenait pas déjà pour un prix unitaire de 2,84 € l'action. À la suite de la clôture de l'O.P.A.S., IAMGOLD détient maintenant, directement et indirectement, un total de 56 058 191 actions ordinaires de la Société, représentant 89,71 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société. Au 31 décembre 2014, IAMGOLD France S.A.S., filiale en propriété exclusive d'IAMGOLD, détenait approximativement 86 % des actions en circulation d'EURO.

Ces états financiers audités d'EURO sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») afin de se conformer aux obligations canadiennes. En France, seules les règles françaises sont applicables pour l'établissement de comptes individuels de sociétés cotées.

Ces états financiers ont été arrêtés le 19 février 2016 par le conseil d'administration.

1.2) Description des activités

EURO détient une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »). La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % et exploitée par IAMGOLD. EURO reçoit des paiements trimestriels versés par IAMGOLD au titre de cette redevance.

2) Principales méthodes comptables et présentation

2.1) Normes

Les états financiers d'EURO au 31 décembre 2015 et pour l'exercice clos à cette date ont été établis conformément aux normes IFRS telles qu'approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») afin de se conformer aux obligations canadiennes. En France, seul le référentiel comptable français est applicable pour l'établissement de comptes individuels de sociétés cotées.

Les états financiers pour la période close le 31 décembre 2015 ont été établis selon la convention du coût historique, exception faite des titres négociables, qui sont évalués à la juste valeur.

2.1.1) Nouvelles méthodes comptables

Ces états financiers ont été établis selon des principes comptables et méthodes de calcul identiques à ceux adoptés pour les états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, sauf pour l'interprétation de l'IFRS Interpretations Committee adoptée par la Société en 2015, qui a été appliquée lors de l'établissement de ces états financiers. La Société a évalué l'impact sur ses états financiers des changements produits par l'adoption de cette nouvelle interprétation, qui est résumée ci-après :

Un profit ou une perte de change peut survenir lorsque les impôts sont libellés dans une monnaie locale différente de la monnaie fonctionnelle. Selon l'IFRS Interpretations Committee, ce gain ou cette charge doit être comptabilisé comme une charge d'impôts différés et ne peut être intégré à un profit ou une perte de change comme c'était le cas auparavant. Un actif ou passif d'impôts différés est comptabilisé au titre des différences entre la valeur comptable des actifs non monétaires et leur base fiscale sous-jacente, et converti dans la monnaie fonctionnelle à l'aide du taux de change en vigueur. La Société a également décidé de comptabiliser les différences de change découlant des actifs ou passifs d'impôts exigibles en devises dans la charge d'impôt sur le résultat de la période. Cet ajustement, qui n'a pas eu d'impact sur les bilans, a donné lieu à un reclassement des pertes de change dans la charge d'impôt sur le résultat.

	2014
Perte de change reclassée dans la charge d'impôt sur le résultat	564 €

2.1.2) Méthodes comptables futures

Les nouvelles méthodes comptables ci-après, qui n'étaient pas entrées en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, n'ont pas été adoptées lors de l'établissement de ces états financiers annuels.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IASB a publié IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, qui remplace IAS 11, Contrats de construction, et IAS 18, Produits des activités ordinaires. IFRS 15 sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette norme a pour objectif d'établir un modèle unique fondé sur des principes, qui doit être appliqué à tous les contrats conclus avec des clients pour déterminer comment et quand comptabiliser les produits. IFRS 15 impose également aux entités de fournir des informations plus détaillées et pertinentes aux utilisateurs des états financiers. La Société évaluera l'impact de l'adoption d'IFRS 15 sur ses états financiers durant les périodes futures.

IFRS 9, Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version finale d'IFRS 9 (« IFRS 9 (2014) »). Certains aspects d'IFRS 9 (2014) sont différents d'IFRS 9 (2013) que la Société avait adoptée par anticipation à compter du 1^{er} avril 2014. IFRS 9 (2014) comprend des directives actualisées sur le classement et l'évaluation des actifs financiers. La version finale de la norme modifie également le modèle de dépréciation en introduisant un nouveau modèle fondé sur les « pertes de crédit attendues » pour le calcul de la dépréciation. IFRS 9 (2014) sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et, à quelques exceptions près, devra être appliquée rétroactivement. Son adoption anticipée est autorisée. La Société évaluera l'impact de l'adoption d'IFRS 9 (2014) sur ses états financiers durant les périodes futures.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, Contrats de location. Cette norme a pour objectif de faire inscrire tous les contrats de location au bilan des locataires. IFRS 16 impose aux locataires de comptabiliser un actif au titre d'un « droit d'usage » et un passif au titre d'un contrat de location, calculés selon une méthodologie précise. IFRS 16 sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Une adoption par anticipation est autorisée sous réserve qu'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, soit également adoptée. La Société évaluera l'impact de l'adoption d'IFRS 16 sur ses états financiers durant les périodes futures.

2.2) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers de la Société sont présentés en euros (« € » ou « EUR »).

La monnaie fonctionnelle d'EURO est le dollar américain (« USD »). Elle se détermine en fonction de l'environnement économique dans lequel évolue la Société. Le dollar américain est la devise dans laquelle sont libellées les principales transactions de la Société, comme les redevances et la trésorerie y afférente. Certaines informations supplémentaires sont présentées en dollars américains et en dollars canadiens (CAD) dans ces états financiers.

Règles de comptabilisation en monnaie fonctionnelle

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées pour un montant correspondant à leur contre-valeur dans la monnaie fonctionnelle, calculée au cours du jour de la transaction. Les profits/pertes de change découlent de la réévaluation de comptes bancaires et autres comptes du bilan importants libellés en euros, ainsi que de la réévaluation et du paiement des dividendes et de l'impôt sur le résultat. Les profits/pertes de change liés à l'impôt sur le résultat sont inclus dans la charge d'impôt sur le résultat.

Règles d'évaluation

Les états financiers en dollars américains sont convertis en euros comme suit :

- Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture de chacun des bilans ;
- Les produits et les charges de chaque transaction significative sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de la transaction concernée ; sinon, le cours moyen de la période est utilisé ;
- Les transactions sur capitaux propres sont converties sur la base du cours de change à la date de la transaction ;
- Les ajustements de change résultant de la conversion des états financiers dans la monnaie de présentation sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « écarts de conversion ».

2.3) Information sectorielle

La présentation des secteurs opérationnels est conforme à l'information financière interne fournie au décideur opérationnel. Le décideur opérationnel, responsable de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, est le Directeur général, qui prend les décisions stratégiques.

Le décideur opérationnel considère l'activité sous l'angle des produits. Un seul secteur a été identifié, à savoir les produits des redevances de mine d'or.

Concernant les informations sur les secteurs géographiques, un seul secteur a été identifié, à savoir le Canada. Les redevances Rosebel proviennent du Canada et représentent près de 100 % des produits opérationnels.

2.4) Instruments financiers

La Société comptabilise les actifs financiers et les passifs financiers à la date à laquelle elle prend part aux dispositions contractuelles des instruments. Un actif financier est décomptabilisé lorsque la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif, ou lorsque les flux de trésorerie expirent. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Certains instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan. Voir la note 11 sur la détermination de la juste valeur.

Les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction attribuables. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont classés et évalués comme indiqué ci-après.

2.4.1) Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les investissements de la Société en instruments de capitaux propres négociables sont désignés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ils

sont comptabilisés à la juste valeur à la date de la transaction, compte tenu des coûts de la transaction directement attribuables. Les variations postérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

2.4.2) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat et sont évalués à la juste valeur. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les profits ou pertes latents liés aux variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres produits dans le compte de résultat.

2.4.3) Coût amorti

Les créances clients sont classées et évaluées au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite, le cas échéant, des pertes de valeur.

Les créances clients et autres actifs courants sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisé en charge opérationnelle. La perte de valeur peut donner lieu à une reprise. Dans ce cas, la reprise de perte de valeur est comptabilisée en produits opérationnels.

2.4.4) Passifs financiers non dérivés

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.5) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront à l'entreprise et si leur coût peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, des provisions pour dépréciation. Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent :

- le droit à redevance sur la mine Rosebel, et
- la redevance sur la production nette d'affinage relative aux concessions Paul Isnard.

La dotation aux amortissements est calculée sur la base d'une unité de production en appliquant à la valeur comptable du droit à redevance au 1^{er} janvier le ratio de la quantité d'or extrait durant l'année rapportée à la quantité résiduelle estimée d'or à extraire. Conformément aux normes IFRS, toute modification significative de l'estimation de la réserve globale de la mine affectant la quantité résiduelle estimée de métal entraînera la révision prospective du plan d'amortissement du droit à redevance.

2.6) Dépréciation des immobilisations incorporelles

S'il existe un indice de perte de valeur des immobilisations incorporelles, celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation. Si la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle est supérieure à sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée.

Une perte de valeur comptabilisée durant une période précédente est testée pour une éventuelle reprise lorsque des événements ou des circonstances indiquent que la perte de valeur peut être reprise. S'il a été déterminé que la perte de valeur peut être reprise, la valeur comptable de l'actif est augmentée à sa valeur recouvrable à hauteur de la valeur comptable la plus élevée qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée durant les périodes précédentes. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée en résultat.

Le montant recouvrable est déterminé sur la base de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés de chaque immobilisation incorporelle ; ils sont calculés en fonction de nombreuses hypothèses telles que les réserves prouvées et probables, la durée des plans des mines, les cours de l'or estimés, les cours de devises et les taux d'actualisation. Les hypothèses et estimations faites par la direction des flux de trésorerie futurs sont soumises à des risques et des incertitudes, notamment en cas de volatilité élevée du marché, et peuvent échapper partiellement ou totalement au contrôle de la Société. En conséquence, on ne peut raisonnablement exclure que des changements dus aux évolutions de la conjoncture économique affectent le caractère recouvrable des immobilisations de la Société. Si les hypothèses utilisées par la Société pour effectuer des évaluations ne se concrétisent pas, ou si la juste valeur de ses immobilisations accuse une baisse, une dépréciation peut devoir être comptabilisée durant les périodes futures, ce qui réduirait le résultat de la Société.

2.7) Charge d'impôt exigible et d'impôts différés

La charge d'impôt de la période comprend l'impôt exigible et les impôts différés. L'impôt sur le résultat est comptabilisé au compte de résultat, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. EURO considère la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (« CVAE ») comme un impôt sur le résultat.

Les actifs et passifs d'impôt exigible évalués pour la période en cours et les périodes précédentes correspondent aux montants qui devront, selon les anticipations, être payés à ou remboursés par l'administration fiscale. Les taux d'imposition et les lois fiscales utilisés pour calculer la charge d'impôt sont ceux promulgués ou quasiment promulgués à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs dans le bilan et leur valeur fiscale. Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés au titre de toutes les différences temporaires imposables, sauf s'ils résultent de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat imposable. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles et le report en avant des crédits d'impôt et pertes fiscales non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles et ce report en avant de crédits d'impôt et pertes fiscales non utilisés pourront être imputés, sera disponible. Aucun actif d'impôts différés n'est comptabilisé s'il résulte de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat imposable.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'imposition et des lois fiscales qui ont été promulgués ou quasiment promulgués à la date de clôture et devraient s'appliquer à l'exercice durant lequel l'actif d'impôts différés devrait être réalisé ou le passif d'impôts différés réglé.

Un profit ou une perte de change peut survenir lorsque les impôts sont libellés dans une monnaie locale différente de la monnaie fonctionnelle. Un actif ou passif d'impôts différés est comptabilisé au titre des différences entre la valeur comptable des actifs non monétaires et leur base fiscale sous-jacente, et converti dans la monnaie fonctionnelle à l'aide du taux de change en vigueur.

Il n'est pas certain que les taux d'imposition futurs seront identiques aux estimations actuelles. La modification des taux d'imposition augmente la volatilité du résultat de la Société.

2.8) Produits

Les produits issus de la perception de redevances font partie intégrante des produits. Les redevances dépendent du volume de la production d'or et du cours de l'or tel que déterminé par le contrat de redevance correspondant conclu avec le propriétaire des concessions couvertes par la redevance. Ces redevances sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont acquises.

2.9) Produits des placements

Les produits des placements incluent les produits d'intérêt sur les comptes bancaires et les comptes courants.

2.10) Hypothèses, estimations et jugements comptables déterminants

Lors de la préparation des états financiers conformément aux IFRS, la direction est amenée à formuler des jugements, à faire des estimations et à retenir des hypothèses ayant une incidence sur le montant des actifs, des passifs et des passifs éventuels publiés à la date des états financiers, et sur le montant des produits et des charges publiés durant la période considérée. Les estimations et les hypothèses sont constamment évaluées et sont fondées sur l'expérience de la direction et sur d'autres facteurs, notamment les événements futurs anticipés jugés raisonnables au vu des circonstances.

Les hypothèses sur l'avenir et les autres sources majeures d'incertitude relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière comportent un risque important de donner lieu à un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs durant l'exercice suivant. Les principaux jugements et sources d'incertitude relatives aux estimations susceptibles, selon la Société, d'avoir un impact significatif sur les montants comptabilisés dans ses états financiers concernent principalement l'évaluation des immobilisations incorporelles et des titres négociables.

Les estimations relatives aux réserves et aux ressources minières sont incertaines et les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations pourraient devoir être révisées en raison des résultats issus des forages, des tests et de la production, ainsi que des variations significatives des cours des métaux et des charges opérationnelles postérieures à la date des estimations. Les immobilisations incorporelles peuvent être affectées par les estimations relatives aux réserves et aux ressources.

Les titres négociables sont comptabilisés à la juste valeur au bilan. Les conditions de marché actuelles ont un impact sur la juste valeur de ces titres.

La détermination de l'existence d'une obligation actuelle à la fin de la période considérée à la lumière de tous les indices disponibles, dont l'opinion d'experts, fait appel au jugement.

3) Gestion du risque financier

EURO est exposée à différents types de risques financiers :

- Le risque de marché (principalement le risque de change et de variation du cours de l'or et des titres négociables) ;
- Le risque de crédit ; et
- Le risque de liquidité.

EURO suit la volatilité des marchés financiers et cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière d'EURO.

3.1) Risque de marché

3.1.1) Risque de variation du cours de l'or

EURO est exposée au risque de variation du cours de l'or. Les produits des redevances Rosebel sont calculés sur la base de la moyenne du cours trimestriel de l'or (« London PM gold price »)

pour chaque trimestre civil. En 2015, la production afférente à la redevance Rosebel s'est élevée à 302 000 onces et devrait s'établir entre 300 000 et 310 000 onces en 2016. L'incidence des variations des cours moyens sur les revenus annuels d'EURO, sur la base d'une production estimée de 305 000 onces, serait d'environ 2 992 000 USD pour chaque variation de 100 USD par once d'or.

3.1.2) Risque de change

EURO est exposée à un risque de change découlant de différentes expositions en devises, principalement par rapport à l'euro. Les produits sont majoritairement libellés en dollars américains, tandis que la charge d'impôt est libellée en euros et représente ainsi le risque de change le plus important.

Exercice clos le 31 décembre 2015					
(en milliers d'euros)	Total	USD	EUR	CAD	Exposition au risque de change (en %)
Produits	22 780 €	22 406 €	374 €	- €	2 %
Charges opérationnelles	898 €	331 €	463 €	104 €	63 %
Produits des placements	15 €	15 €	- €	- €	-
Charge d'impôt sur le résultat	8 637 €	- €	8 637 €	- €	100 %

3.2) Risque de crédit

EURO est soumise à un risque de concentration de crédit, quasiment 100 % de ses revenus résultant d'une seule source, à savoir les redevances Rosebel. Ces redevances sont versées par la société IAMGOLD, qui exploite la mine Rosebel. La direction considère que compte tenu de la situation financière et de la nature des activités opérationnelles poursuivies d'IAMGOLD, le risque de perte est minime.

3.3) Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver une liquidité appropriée afin de parer aux dépenses futures et à toutes les éventualités possibles. À cet égard, EURO estime que son résultat opérationnel courant suffit pour couvrir ses dépenses. La Société investit sa trésorerie excédentaire afin de maximiser ses profits tout en limitant les risques potentiels. EURO dispose de principes spécifiques qui sont suivis selon sa politique d'investissement à court terme.

4) Immobilisations incorporelles

	31 décembre 2014	Variation	Écarts de conversion	31 décembre 2015
<u>Coûts</u>				
Rosebel ¹	12 687 €	- €	1 450 €	14 137 €
Paul Isnard ²	4 628	-	528	5 156
	17 315	-	1 978	19 293
<u>Amortissements cumulés</u>				
Rosebel	(7 051)	(562)	(820)	(8 433)
Total de la valeur comptable	10 264 €	(562) €	1 158 €	€ 10 860
	31 décembre 2013	Variation	Écarts de conversion	31 décembre 2014
<u>Coûts</u>				
Rosebel ¹	11 132 €	- €	1 555 €	12 687 €
Paul Isnard ²	4 061	-	567	4 628
	15 193	-	2 122	17 315
<u>Amortissements cumulés</u>				
Rosebel	(5 715)	(487)	(849)	(7 051)
Total de la valeur comptable	9 478 €	(487) €	1 273 €	10 264 €

¹ La redevance Rosebel payée par IAMGOLD, qui porte sur la première tranche de 7 millions d'onces d'or produite par la mine Rosebel, est calculée en fonction de la production d'or de la mine Rosebel et du cours de l'or (« London PM fixing price »). Au 31 décembre 2015, la mine Rosebel avait produit 4,1 millions d'onces d'or, et il restait environ 2,9 millions d'onces d'or couverts par le contrat de redevance Rosebel. La redevance Rosebel est calculée sur la base de 10 % du cours de l'or supérieur à 300 USD par once pour les minerais tendres et transitionnels, et supérieur à 350 USD par once pour les minerais de roche dure et, dans chaque cas, déduction faite d'une redevance fixe de 2 % de la production versée en nature au gouvernement du Suriname.

² La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt entourant les concessions en Guyane française. Les revenus de redevance seront calculés en appliquant le pourcentage de la redevance au rendement net de fonderie (« *net smelter return* ») établi à partir des produits des ventes d'onces d'or calculés selon le cours mensuel moyen de l'once d'or (en dollars américains) moins les déductions permises selon l'accord. Le pourcentage de redevance sera de 1,8 % sur la première tranche de 2 millions d'onces d'or, et de 0,9 % sur la tranche suivante de 3 millions d'onces d'or.

5) Titres négociables

EURO détient des titres négociables dans une société minière présente sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Cet investissement en titres négociables est comptabilisé à la juste valeur.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Titres négociables ¹	4 447 €	5 713 €

¹ Les titres négociables comprennent 19 095 345 actions de Columbus Gold Corp. (« Columbus ») (13,5 % des actions en circulation au 31 décembre 2015 ; 31 décembre 2014 : 14,0 %).

	2015	2014
Au 1 ^{er} janvier	5 713 €	3 905 €
Variations de la juste valeur des titres négociables	(1 871)	1 143
Écarts de conversion	605	665
Au 31 décembre	4 447 €	5 713 €

Les profits et les pertes latents liés aux fluctuations des cours des titres négociables sont comptabilisés dans les capitaux propres sous la rubrique « autres éléments du résultat global ».

	Exercice clos le 31 décembre 2015	2014
Variation nette latente de la juste valeur de titres négociables, après impôts		
Profits (pertes) latents	(1 871) €	1 143 €
Impact fiscal	645	(394)
	(1 226) €	749 €

6) Créances clients

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Créances sur IAMGOLD	5 238 €	7 111 €
Autres créances clients	97	178
	5 335 €	7 289 €

7) Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Trésorerie ¹	7 527 €	1 111 €
Équivalents de trésorerie ^{1, 2}	-	3
	7 527 €	1 114 €

¹ Environ 4 % de la trésorerie disponible d'EURO était détenue en euros au 31 décembre 2015 (31 décembre 2014 : 88 %).

² La juste valeur et la valeur comptable sont identiques.

En 2015, EURO a continué à placer sa trésorerie excédentaire dans des investissements sur le marché monétaire conformes à sa stratégie d'investissement à court terme afin de dégager des rendements raisonnables accompagnés d'un niveau de risque approprié.

8) Capital social**8.1) Actions ordinaires**

	Nombre d'actions	Valeur nominale par action (en euros par action)	Capital social (en milliers d'euros)	Primes d'émission (en milliers d'euros)
Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014	62 491 281	0,01 €	625 €	84 €

8.2) Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'EURO rapporté au nombre moyen d'actions en circulation durant l'exercice.

	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2014
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	12 534 €	13 072 €
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, de base et dilué	62 491 281	62 491 281
Résultat par action, de base et dilué (€/action)	0,201 €	0,209 €

8.3) Dividendes

Le montant des dividendes distribuables est basé sur les états financiers annuels établis conformément au référentiel comptable français.

		Exercice clos le 31 décembre	
	€/action	2015	2014
Dividende annuel versé le 28 mai 2015 ¹	0.15	9 373 €	- €
Acompte sur dividende versé le 26 novembre 2014 ²	0.14	-	8 749
Solde du dividende versé le 30 juin 2014 ³	0.19	-	11 873
		9 373 €	20 622 €

¹ Le 28 mai 2015, la Société a versé un dividende de 9 373 000 € (0,15 € par action) conformément à la décision prise le 13 mai 2015 par le conseil d'administration et aux résolutions approuvées lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 13 mai 2015, qui a d'une part approuvé la résolution sur le plafonnement à 9 373 000 € (0,15 € par action) de la distribution de dividendes sous réserve que la Société dispose de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, et d'autre part autorisé le conseil d'administration à ajuster le montant distribué en fonction de la trésorerie disponible et des besoins de trésorerie.

² Le 13 novembre 2014, le conseil d'administration a approuvé un acompte sur dividende d'un montant total de 8 749 000 € (0,14 € par action), qui a été versé aux actionnaires le 26 novembre 2014.

³ Le 30 juin 2014, la Société a versé un dividende de 11 873 000 € (0,19 € par action) conformément à la décision prise le 24 juin 2014 par le conseil d'administration et aux résolutions approuvées lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 24 juin 2014, qui a d'une part approuvé la résolution sur le plafonnement à 13 123 000 € (0,21 € par action) de la distribution de dividendes sous réserve que la Société dispose de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, et d'autre part autorisé le conseil d'administration à ajuster le montant distribué en fonction de la trésorerie disponible et des besoins de trésorerie.

9) Impôt sur le résultat**9.1) Rapprochement d'impôts**

La charge d'impôt est différente du montant qui aurait été calculé en appliquant le taux de l'impôt sur les sociétés de 34,43 % en vigueur en France en 2015 (2014 : 34,43 %) au résultat avant impôt. Un profit ou une perte de change peut survenir lorsque les impôts sont libellés dans une monnaie locale différente de la monnaie fonctionnelle. Ce profit ou cette perte de change sera désormais comptabilisé dans la charge d'impôts différés ou d'impôt exigible, comme expliqué dans la note 2.1.1.

Cette différence s'explique comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2014 ¹
Résultat avant impôt sur le résultat	21 171 €	22 785 €
Impôt théorique calculé au taux de l'impôt sur le résultat applicable aux sociétés en France	7 289 €	7 845 €
Incidence fiscale de la CVAE ²	191	207
Taxe sur les dividendes	281	619
Ajustements au titre d'exercices passés ³	111	-
Écart de change lié à l'impôt sur le résultat	346	564
Autre	419	478
Charge d'impôt sur le résultat	8 637 €	9 713 €

La charge d'impôt sur le résultat est détaillée ci-après :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2014 ¹
Charge d'impôt exigible	8 163 €	9 334 €
Charge d'impôts différés sur différences temporaires	474	379
	8 637 €	9 713 €

¹ Voir la note 2.1.1.

² Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

³ À la suite d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2011, 2012 et 2013.

9.2) Passifs d'impôts différés

Les passifs d'impôts différés se rapportent à des différences temporaires liées pour la plupart aux variations des cours des titres négociables, à la CVAE et aux écarts de conversion. Il n'y a pas de déficits fiscaux reportables. Les variations des passifs d'impôts différés sont présentées ci-après :

	2015	2014
Au 1 ^{er} janvier	936 €	83 €
Charge (recouvrement) d'impôts différés lié aux variations de la juste valeur des titres négociables (autres éléments du résultat global)	(645)	394
Recouvrement d'impôts différés lié à la naissance et au recouvrement d'autres différences temporaires	(37)	(72)
Écarts de conversion	613	531
Au 31 décembre	867 €	936 €

10) Dettes fournisseurs et autres passifs courants

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dettes fournisseurs	138 €	71 €
Dettes fiscales et sociales	67	45
Dettes envers IAMGOLD	-	35
Jetons de présence	17	13
	222 €	164 €

11) Évaluation de la juste valeur

La hiérarchie des justes valeurs classe selon trois niveaux les données des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données de niveau 1), et au niveau le plus bas les données non observables (données de niveau 3).

- On entend par données de niveau 1 les prix cotés (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.
- Les données de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Le classement des instruments financiers dans la hiérarchie des justes valeurs reste inchangé depuis le 31 décembre 2014.

11.1) Actifs et passifs évalués à la juste valeur à titre récurrent

Au 31 décembre 2015, les actifs ci-après de la Société étaient comptabilisés à la juste valeur comme suit.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres négociables	4 447 €	-	-	4 447 €
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 527 €	-	-	7 527 €

11.2) Techniques d'évaluation

Titres négociables

La juste valeur des titres négociables inclus dans le niveau 1 est déterminée selon une approche fondée sur le marché. Le cours de clôture est un prix coté sur le marché qui est le principal marché actif du titre concerné.

12) Produits

	Exercice clos le 31 décembre 2015	2014
Redevances découlant de l'exploitation de la mine Rosebel	22 406 €	23 867 €
Redevances afférentes à des activités d'extraction minière par des tiers en Guyane française	374	354
	22 780 €	24 221 €

13) Charges opérationnelles

	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2014
Charges administratives	273 €	427 €
Jetons de présence (y compris le prélèvement libératoire)	174	73
Honoraires des auditeurs	83	82
Honoraires juridiques	217	100
Coûts liés à la cotation et la gestion des titres	109	130
Taxes opérationnelles	42	51
	898 €	863 €

14) Pertes de change

	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2014¹
Pertes de change liées aux éléments suivants :		
Réévaluation de comptes bancaires libellés en euros	(155) €	(89) €
Réévaluation d'autres comptes du bilan	(9)	(15)
	(164) €	(104) €

¹ Voir la note 2.1.1.

15) Variations des éléments du fonds de roulement sans incidence sur la trésorerie

	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2014
Variation des créances clients et des autres actifs courants	2 700 €	(1 223) €
Variation des dettes fournisseurs et des autres passifs courants	39	(79)
	2 739 €	(1 302) €

16) Parties liées

En 2015, les produits des redevances liées à la mine Rosebel s'élevaient à 22 406 000 €, contre 23 867 000 € en 2014. Au 31 décembre 2015, 5 216 000 € restaient à recevoir (31 décembre 2014 : 7 111 000 €) et étaient inclus dans les créances clients.

Le 10 novembre 2015, les administrateurs indépendants de la Société ont approuvé un nouveau contrat de prestations de services de soutien entre IAMGOLD et EURO, en vigueur à partir de cette date, et sujet à l'approbation des actionnaires d'EURO, autres qu'IAMGOLD, lors de la prochaine assemblée générale d'EURO (ci-après le « contrat »). L'objectif de ce nouveau contrat de soutien était de clarifier les services offerts. Une copie de ce contrat sera disponible sur www.sedar.com sous la rubrique d'EURO, à la suite de son approbation. Le contrat antérieur entre IAMGOLD et EURO était en vigueur depuis le 1^{er} février 2009. Le contrat des prestations de services de soutien couvre certains services quotidiens (dont le soutien lié (i) à la gestion de la trésorerie et des placements, (ii) à la comptabilité et aux services financiers, (iii) au secrétaire administratif, (iv) aux relations avec les investisseurs et aux communications avec les actionnaires, les autorités gouvernementales, (v) à l'aspect juridique et fiscal, et (vi) au soutien technique et géologique) fournis par IAMGOLD à la Société. Le siège social d'IAMGOLD est situé à l'adresse suivante : Suite 3200, 401 Bay Street, Toronto, Ontario, Canada M5H 2Y4. Le contrat prévoit que

la Société paiera à IAMGOLD tous les frais directs et indirects encourus par IAMGOLD en fournissant les services de soutien, majorés de 5 % de ces coûts. En 2015, IAMGOLD a ajusté les frais de soutien facturés à EURO en 2014 et a envoyé une réduction selon les coûts réels encourus par IAMGOLD selon l'entente précédente. Les frais de soutien de 2015 ont également été diminués selon les coûts prévus de l'année. Ces frais sont inclus dans les charges opérationnelles (charges administratives). En 2015, la Société a comptabilisé des frais de soutien nets totalisant 132 000 € déduction faite des ajustements liés à 2014, contre 343 000 € en 2014. Au 31 décembre 2015, 22 000 € restaient à recevoir et étaient inclus dans les créances clients (31 décembre 2014 : 35 000 € à payer, inclus dans les dettes fournisseurs et autres passifs courants).

Rémunération des administrateurs de la Société :

- En 2015 et 2014, chaque administrateur indépendant a perçu un montant annuel brut de 21 428 USD, un montant additionnel brut de 1 339 USD pour chaque réunion à laquelle il a assisté, ainsi qu'un montant brut de 1 071 USD pour chaque réunion d'un comité du conseil d'administration à laquelle il a assisté. De plus, une rémunération brute a été payée aux membres du comité spécial établi en 2015 pour réviser l'offre publique d'achat simplifiée lancée par IAMGOLD de 32 143 USD au président du comité spécial et de 25 000 USD aux deux autres membres du comité spécial. La rémunération nette comptabilisée et versée à ces administrateurs durant l'exercice est présentée ci-après :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2014
Ian L. Boxall	40 €	17 €
Ian Smith	45	17
David H. Watkins	40	17
	125 €	51 €

- Monsieur Benjamin Little, Directeur général d'EURO, Madame Line Lacroix, Directeur général délégué d'EURO, et les autres administrateurs d'EURO n'ont pas perçu de jetons de présence en 2015 et 2014.

17) Provisions pour litiges et contrôles réglementaires

De par leur nature, les passifs éventuels seront déterminés uniquement lors de la survenue ou de l'absence de survenue d'un ou plusieurs événements futurs. L'évaluation des passifs éventuels fait appel au jugement et met en jeu des estimations importantes sur l'issue d'événements futurs.

La Société peut faire l'objet de contrôles par les autorités réglementaires, qui peuvent être complexes et sujets à interprétation. Il peut s'agir de contrôles fiscaux. La Société fait preuve de diligence et exerce un jugement avisé pour interpréter les dispositions des lois et des réglementations en vigueur, ainsi que leur application et leur administration par les autorités réglementaires pour déterminer raisonnablement et verser les montants dus. Le cas échéant, la Société peut être soumise à un examen par les autorités réglementaires et, dans ce contexte, les interprétations de la Société sur les montants dus et versés peuvent donner lieu à des litiges.

Des conseillers juridiques et autres experts évaluent l'issue possible des litiges et des contrôles réglementaires. En conséquence, la Société constitue des provisions au titre des montants qu'elle risque de devoir payer.

Au 31 décembre 2015, la Société n'avait pas constitué de provisions au titre de litiges ou de contrôles réglementaires, car la direction estimait que le risque associé était faible. En outre, la Société n'estime pas que les litiges ou les contrôles réglementaires qui n'ont pas fait l'objet d'une provision puissent avoir un impact significatif sur sa situation financière.



Rapports du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2015

EURO RESSOURCES

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2015)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Actionnaires
EURO RESSOURCES
23 rue du Roule
75001 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EURO RESSOURCES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

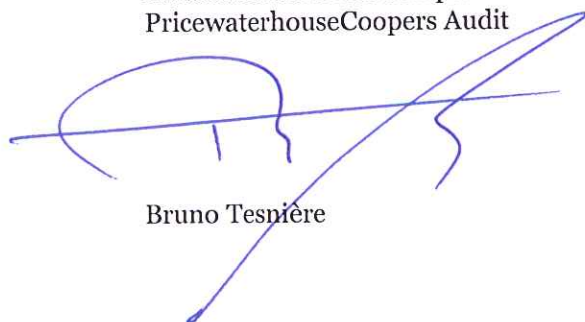
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly sur Seine, le 26 février 2016

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Bruno Tesnière



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Le document ci-dessous, qui vous est fourni pour information, est une traduction libre en français du rapport d'audit émis en langue anglaise sur les comptes de la Société établis conformément aux normes IFRS pour les besoins de publication de ces comptes au Canada. Ce document doit être lu conjointement avec le rapport original en anglais

Aux actionnaires et au Conseil d'administration d'Euro Ressources S.A.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, d'Euro Ressources S.A., comprenant l'état de situation financière au 31 décembre 2015 ainsi que l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux Normes Internationales d'Information Financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers.

PricewaterhouseCoopers Audit SA, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière d'Euro Ressources au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière.

Neuilly-sur-Seine, le 26 février 2016

PricewaterhouseCoopers Audit

Bruno Tesnière

PricewaterhouseCoopers Audit, SA, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



**Honoraires du commissaire
aux comptes - 2015**

Tableau des Honoraires des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2015

	PricewaterhouseCoopers Audit				S & W Associés			
En €	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Audit								
x Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (b)	42.500	46.200	100%	100%	0	0	-	-
o Emetteur								
o Filiales intégrées globalement								
□ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (c)	40.000	40.176	100%	100%	0	0	-	-
o Emetteur								
o Filiales intégrées globalement								
<i>Sous-total</i>	82.500	86.376	100%	100%	0	0	-	-
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (d)								
□ Juridique, fiscal, social								
□ Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
<i>Sous-total</i>	0	0	0%	0%	0	0	-	-
TOTAL	82.500	86.376	100%	100%	0	0	-	-

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

(d) Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.



Attestation des responsables –
2015



EURO RESSOURCES S.A.

Je soussigné,

Monsieur Benjamin Little, agissant en qualité de Directeur Général de la Société EURO Ressources S.A.,

Atteste, à ma connaissance, que les comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle des événements survenus au cours de l'exercice, de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait le 26 avril 2016

Monsieur Benjamin R. Little
Directeur Général

23, rue du Roule
75001 - Paris

S.A.
au capital de 624.912,81€
SIRET 390 919 082 00086
Code APE : 142 A